OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	CABINET BAZIN	**CODE APE**	7490A
N° DE SIRET	794 884 445 000 22	**EFFECTIF**	4 à 7
FORME JURIDIQUE	SARL	**CERTIFICAT NUMÉRO**	2316
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. BROCHET Jean-Philippe	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	16/02/1983
ADRESSE	513 rue de Sans Souci 69760 LIMONEST	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	16/02/2026
		FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE	16/02/2030
TÉL / FAX	04 78 85 79 32 - 04 78 68 20 04	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	cabinet-bazin@cabinet-bazin.fr	**ASSURANCE(S)**	QBE 031 0005715

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre - Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux
  - 2.1.3 Direction de l'exécution de travaux / Assistance lors des opérations de réception
- 2.2 Autres missions spécialisées de maîtrise d'œuvre
  - 2.2.1 Ordonnancement- Pilotage - Coordination (OPC)
  - 2.2.2 Maîtrise d'oeuvre d'exécution

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré
- 3.2 Quantitatif ou métré de VRD
- 3.3 Vérification du quantum et mémoires de travaux

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 26 Février 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE



Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession.